



FICHE D'INSCRIPTION A COMPLETER **ET A NOUS REMETTRE AVANT LE 30/11/2025**

Attention : l'inscription au voyage n'est prise en compte que lorsque le dossier de l'agent est bien à jour sur le compte CAES : www.moncompte.caes.cnrs.fr et l'acompte versé

Carnaval de Venise En Liberté 14 au 17 Février 2026

☐ **AGENT CNRS**

☐ **NON CNRS** : UniCA, INRIA, SU, autre :

Nom..... **Prénom**

Nom du laboratoire et adresse :

.....
.....

Adresse personnelle :

.....

N° portable : **Mail :**

PARTICIPANTS AU VOYAGE :

Nom et Prénom (autre que le participant inscrit)

.....
.....
.....
.....

Coût du voyage pour 36 inscrits : 433 € X =

(le coût exact du voyage dépend du nombre de participants, pour infos +13 € si moins de 36 participants, et +54€ si moins de 31 participants)

Réduction Enfant de moins de 12 ans partageant la chambre des 2 Parents : - 45 €

Ce prix comprend l'assurance Assistance Rapatriement et Annulation.

Et ne comprend pas les pourboires obligatoires.

Acompte à verser : 87 € X =

Vous pouvez calculer votre subvention sur le site du CAES : https://moncompte.caes.cnrs.fr/calcul_td

Pour prétendre à la priorité selon l'historique sur 2 ans, la date limite est fixée au **30/11/2025**, au-delà de cette date les personnes seront prises au fur et à mesure de leur inscription.

Nota : Le voyage ne peut être annulé ou reporté que sur décision du voyageur si les conditions de sécurité ou sanitaires n'étaient pas garanties. **En cas d'annulation par le participant, sans motifs stipulés dans le contrat assurance-annulation, celui-ci reste redevable du coût du voyage.**

CONDITIONS GENERALES

Traitement de données personnelles

1 – Conformité au RGPD

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce contrat, les parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) – « **RGPD** ».

Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec ce contrat.

Nonobstant toute clause contraire, les parties n'encourront aucune responsabilité contractuelle au titre du présent contrat, dans la mesure où le respect du RGPD les empêcherait d'exécuter l'une de leurs obligations au titre de ce contrat.

2 – Données personnelles du prestataire

Si le client effectue un traitement de données personnelles du prestataire, ou permet à un tiers de le faire, il devra en informer le prestataire et se conformer au RGPD, et le cas échéant donner instruction au tiers d'en faire de même et garantir qu'il s'y conformera.

3 – Données personnelles du client

Le prestataire traite des données personnelles du client, comme détaillé dans la politique de traitement de données personnelles du CAES DU CNRS, lien : <https://www.caes.cnrs.fr/wp-content/uploads/2020/09/POLITIQUE-DE-PROTECTION-DES-DONNEES-PERSONNELLES.pdf>

Si le prestataire effectue d'autres traitements de données personnelles du client, ou permet à un tiers de le faire, il devra en informer le client et se conformer au RGPD, et le cas échéant donner instruction au tiers d'en faire de même et garantir qu'il s'y conformera.

4 – Données personnelles de tiers

Engagement de confidentialité

Si la prestation de services induit le traitement de données personnelles de tiers, ces données personnelles devront rester confidentielles. En conséquence, conformément à l'article 14, paragraphe 5, (d), du RGPD, les parties ne seront pas tenues de fournir à la personne concernée les informations listées à l'article 14.

Sous-traitance de données personnelles

Dans le cadre de l'exécution du contrat, le prestataire pourra être amené à effectuer un traitement de données personnelles pour le compte du client, le client déterminant seul les finalités et les moyens du traitement. Dans ce cas, le client sera responsable du traitement et le prestataire sera son sous-traitant, au sens de l'article 28 du RGPD. Préalablement à toute sous-traitance de données personnelles, les parties concluront un contrat de sous-traitance.

Co-traitance de données personnelles

Dans le cadre de l'exécution du contrat, le prestataire pourra être amené à déterminer, conjointement avec le client, les finalités et les moyens d'un traitement de données personnelles. Dans ce cas, le client et le prestataire seront responsables conjoints du traitement, au sens de l'article 26 du RGPD. Préalablement à toute co-traitance de données personnelles, les parties concluront un contrat de co-traitance.

5 – Voyageur responsable

En vous inscrivant vous acceptez d'appliquer les règles élémentaires de respect des autres membres du groupe, des accueillants, des encadrants, des lieux et sites visités, tant dans vos actes que dans vos paroles. Vous prenez cet engagement solidairement avec les personnes que vous inscrivez avec vous. Le non-respect de cet article peut entraîner le refus de votre inscription à un nouveau voyage.

Nom et Prénom :

Signature :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Date :